

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 555

présenté par

M. Aubert, M. Teissier et Mme Louwagie

ARTICLE 45 QUINQUIES

Après le mot :

« pôle »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« d'aménagement et de développement ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant d'éviter toute confusion entre PRAC et Parc.